



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-48
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4- Élection du/de la Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Jean-Robert POLLET, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villier-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAS (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux syndicats mixtes, le Président du SIAH est l'organe exécutif du syndicat.

Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du SIAH.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Il est le chef des services du SIAH et il le représente en justice.

L'élection du Président se fait par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Cela signifie que le Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical désigne un assesseur : M. Ramzi ZINAOUI. Le doyen d'âge rappelle que l'assesseur officiera pour l'élection du Président, mais également pour l'élection de chaque Vice-Président.

Le doyen d'âge ayant appelé les candidatures à la fonction de Président. Ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Benoît JIMENEZ

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Le doyen d'âge a proclamé les résultats ci-dessous.

Premier tour :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 10

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 12

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 53

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 27

Nombre de suffrages pour Monsieur Benoît JIMENEZ : 53

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4- Élection du/de la Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne.
CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Robert POLLET, Doyen d'âge du Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L.5211-8, L.5211-9, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu le procès-verbal d'élection du/de la Président(e) et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Benoît JIMENEZ constituant la majorité absolue,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Benoît JIMENEZ élu en tant que Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président de séance à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Jean-Robert POLLET

Président de séance et doyen d'âge du Comité Syndical



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 02/09/20

Affichée le : 02/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.